



COMMUNE DE PENTHALAZ

Place centrale 5, CP 12, 1305 Penthelaz

Tél. 021 863 20 50 / administration@penthelaz.ch

HALTE-JEUX LES PETITS POUSSINS



REGLES DE VIE

- Les absences maladie doivent être signalées au plus tard à 09h00 le jour même.
- Chaque adulte référent à l'entière responsabilité des enfants dont il a la charge.
- Respect des adultes et des enfants : tolérer les différences, ne pas juger, respecter l'intimité de chacun.
- En cas de maladie contagieuse (varicelle, gastro-entérite, muguet...), l'enfant doit rester à la maison pour éviter de la propager.
- Les parents conservent toutes leurs prérogatives sur le plan des assurances (RC / accident). Les enfants sont confiés à la garderie dans le même esprit qu'une visite chez des amis.
- Lorsqu'un enfant pleure car la vie en collectivité ne lui convient pas encore, il est recommandé de lui laisser encore un peu de temps d'adaptation avant de le ramener à la halte-jeux.
- Lorsqu'un enfant pleure de fatigue, il est préférable qu'il fasse la sieste dans un lieu calme plutôt qu'en collectivité, où le bruit ne lui permettra pas de profiter d'un sommeil réparateur.